

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

**Séance du mercredi 22 février 2017**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	22	30		
		Dont procurations		
		08		
VOIES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

**17/02/2017**

Date d'affichage

**17/02/2017**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Manifestation carnavalesque**

**Vidé en pyjama 2017**

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Patrick FLERIAG



L'an deux mille dix-sept et le **mercredi vingt-deux février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

**Absents excusés :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Nicole DUFEAL, Maryse SOUFFLEUR, épouse AUGUSTE-CHARLERY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Léonie VAILLANT épouse BARDURY.

**Procurations :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Nicole DUFEAL, Philippe TAIEB ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Félix CATHERINE, Marie Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN

« **VIDE EN PYJAMA** »

**LUNDI 27 FEVRIER 2017 DE 4H A 7H**

À la demande de monsieur le Maire, madame Yolène LARGEN-MARINE, rappelle que la Ville de Schoelcher, en partenariat avec les groupes à pied organise son traditionnel « vidé en pyjama » le **Lundi gras** depuis les années 90.

Un départ en simultané dans les quartiers désignés s'organise dès quatre heures du matin pour une arrivée sur la place des Arawaks.

Les groupes retenus pour l'édition 2017, soit le **lundi 27 février**, sont les suivants :

- **Karibbean ambiance (Terreville)**

- Alliance 972 (Cora)
- Va K Band (Ravine Touza)
- Flash tambour (La Démarche)

### ENGAGEMENTS

#### La ville de Schoelcher s'engage à :

- mettre en place et coordonner la manifestation,
- donner un défraiement aux groupes intervenants avec un cachet de **500 € TTC** par groupe,
- définir le parcours de chaque groupe,
- assurer la sécurité lors des vidés,
- mettre à disposition **8 voitures avec chauffeurs** (2 véhicules par vidé),
- mettre à disposition 1 camionnette
  - o 1 à l'ouverture du groupe
  - o 1 à la fermeture
- encadrer les groupes avec des patrouilles de police,
- coordonner la sécurité avec la gendarmerie,
- diffuser l'information à la population
- signer une convention avec chaque groupe,

#### Les orchestres de rues s'engagent à :

- Respecter les horaires définis
  - o Heure d'arrivée point de départ : 4 h 00
  - o Heure de Départ : 05 h 00,
  - o Heure d'arrivée place : 08 h 00
- Signer leur convention avec la ville
- Respecter le nombre de musiciens par groupe (**minimum 30**)
- Assurer et respecter le parcours indiqué par la ville.

### BUDGET PREVISIONNEL « Vidé en Pyjama » 2017

N°	LIBELLES	MONTANT	PARTENAIRES
1	Défraiement groupes à pied (500 € X 4)	2 000,00 €	
2	SIBAT		- 800,00 €
3	Communication	0	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>

La Commission Animation Territoriale en sa séance du Mercredi 08 février 2017 a émis un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de madame Yolène LARGEN-MARINE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et à ce stade de la procédure :**

- d'approuver l'organisation et la mise en place du « Vidé en pyjama » du **lundi 27 février 2017** ;
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter la participation de partenaires, au **financement de cette manifestation.**
- de valider le budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Schoelcher, le **08 MARS 2017**  
Le Maire  
Luc CLEMENTE

